

A3C AND CO

Société à Responsabilité limitée au capital de 20.000 Euros

3 Place du Champ de Foire

17500 JONZAC

R.C.S. SAINTES : 890 042 773

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80009
17180 PERIGNY
Tél : 05.46.42.42.85
Fax : 05.46.43.45.24

A3C AND CO
RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux Associés de la société A3C AND CO,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par Ordonnance du Tribunal de Commerce de Saintes en date du 27 avril 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1- MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les produits d'exploitation ressortent à 4.128.007 € au 30 septembre 2025 contre 4.002.104 € au 30 septembre 2024.
- Le résultat d'exploitation ressort à + 76.227 € au 30 septembre 2025 contre + 65.489 € au 30 septembre 2024.
- Le résultat financier ressort à - 36.966 € au septembre 2025 contre - 46.018 € au 30 septembre 2024.
- Le résultat net est de + 36.981 € (après impôt sur les sociétés de + 266 €) au 30 septembre 2025 contre + 15.798 € (après impôt sur les sociétés de - 3.481 €) au 30 septembre 2024.
- Les immobilisations nettes ressortent à 1.392.681 € au 30 septembre 2025 (dont 1.325.000 € de fonds commercial) contre 1.352.151 € au 30 septembre 2024 (dont 1.325.000 € de fonds commercial).
- La trésorerie est de + 1.777.340 € au 30 septembre 2025 (dont 900.000 € de valeurs mobilières de placement et 877.340 € de disponibilités) contre + 1.770.804 € au 30 septembre 2024 (dont 500.000 € de valeurs mobilières de placement et 1.270.804 € de disponibilités).

- Les capitaux propres s'élèvent à + 670.948 € au 30 septembre 2025 pour un capital de 20.000 € contre des capitaux propres de + 633.967 € au 30 septembre 2024.
- Les emprunts bancaires sont de 343.943 € au 30 septembre 2025 contre 498.707 € au 30 septembre 2024, et concernent deux emprunts bancaires.
- Les emprunts et dettes financières diverses sont de 1.501.524 € au 30 septembre 2025 contre 1.419.543 € au 30 septembre 2024 et concernent des dettes envers les associés.
- Il n'a pas été établi de situation comptable intermédiaire depuis le 30 septembre 2025, cependant la balance générale fournie au 30 avril 2026 ne fait pas apparaître de dégradation des capitaux propres de la société.

2- MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

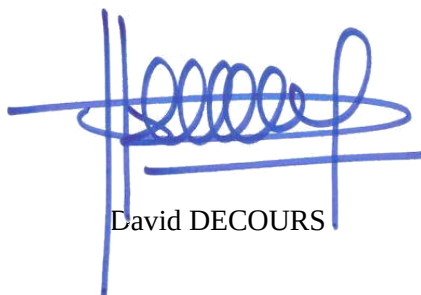
- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Périgny, le 28 mai 2026.

Le Commissaire aux comptes
et Commissaire à la transformation,
-EXCO VALLIANCE AUDIT



David DECOURS



www.exco-valliance-blog.fr
www.excovalliance.fr

Siège Social
Exco Valliance PERIGNY
3-5 avenue Bernard Moitessier
17180 PERIGNY

Tel : 05.46.42.42.85
Mail : valliance@exco.fr

Exco Valliance **ROCHEFORT**
1, avenue de Saintonge
17430 TONNAY-CHARENTE

Exco Valliance **ROYAN**
3 rue des Cyprès
17200 ROYAN

Exco Valliance **SAINTES**
83-85 cours du Maréchal Leclerc
17100 SAINTES

Exco Valliance **ANGOULEME**
11 Rte du Peux – CS 22508
16025 ANGOULEME CEDEX

Exco Valliance **BARBEZIEUX**
32, boulevard Chanzy
16300 BARBEZIEUX

Exco Valliance **COGNAC**
13 Place Jean Monnet
16100 COGNAC

Exco Valliance Agri **COTEAUX DE BLANZACAIS**
9 Place d'Arthémy
16250 COTEAUX DU BLANZACAIS

Exco Valliance QL **LE BOUSCAT**
203 Avenue de Tivoli - CS 50003
33491 LE BOUSCAT

Exco Valliance **LORMONT**
Quai Carriet
33310 LORMONT

Exco Valliance **MERIGNAC**
2 avenue Henry Le Châtelier
33692 MERIGNAC Cedex

Exco **PARIS** VFA
9 rue de l'échelle
75001 PARIS